

Séance du 19 août 2020

Desserte forestière et Renforcement des digues au lagunage programmés

Desserte forestière : En présence de Mr Bonnefond, maître d'œuvre au nom de l'ONF, le Conseil Municipal a procédé à l'ouverture des plis relatifs à la desserte forestière inscrite dans le programme pluriannuel en forêt communale. Les travaux programmés fin d'année et début 2021, « dans de bonnes conditions », sont finalement attribués à l'entreprise Bongarzone. Montant des travaux : 22 959 € HT

Lagunage : Le Conseil Municipal valide le devis établi par l'entreprise Poissenot pour « boucler » l'enrochement et le renforcement des digues entamés en 2019. Coût : 3 698 € HT

Commission communale des Impôts : Marc Rollet est désigné au titre de conseiller municipal. Il siègera avec les représentants de l'Etat et du TGI.

Syndicat de Rivière : Henri Ceyzeriat est désigné suppléant de Patrice Deffeuille, titulaire, pour représenter la commune.

Culture : La commune accueille le rendez-vous annuel de musique classique en l'église St Valentin de Lavoncourt.

Fête patronale : La traditionnelle fête patronale et fête foraine a lieu cette année les 29 et 30 août. Au-delà du volet festif et familial, il s'agira de soutenir l'activité des forains qui n'ont pas pu travailler durant 3 mois. Des spectacles de cirque sont au programme ainsi qu'un vide-grenier.

Droit de préemption : La commune n'exerce pas son droit sur les ventes des maisons appartenant à Marie-Thérèse Theurel d'une part et Consorts Garnier d'autre part. Les deux biens sont situés rue de l'Europe.

Port du masque : Le Conseil Municipal prend note de l'arrêté de Mme la Préfète. Il sera appliqué notamment sur le marché hebdomadaire et les manifestations telle la fête patronale où le port du masque est obligatoire. Au-delà, il est conseillé mais pas imposé.

Forêt communale :

Sur proposition de l'adjoint en charge de la forêt, Claude Carteret, Quentin Ferrand et Bernard Goux seront garants des bois durant le mandat.

Le Conseil Municipal accepte le programme établi par l'ONF et présenté par Henri Ceyzeriat, en charge de la forêt. L'assiette des coupes est acceptée.

